

SEANCE DU 2 FEVRIER 2019

**OJ N°28 - STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.  
COMMUNE DE BARDOS. REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.  
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD).**

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel (départ avant le vote de l'OJ N°1), ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge (jusqu'à l'OJ N°24), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien (jusqu'à l'OJ N°24), BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEAGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine (jusqu'à l'OJ N°24), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°25), CURUTCHARRY Antonn représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet (jusqu'à l'OJ N°3), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°25), ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°3), EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°26), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°3), GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°3), IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric

(jusqu'à l'oj N°3), ITHURRIA Nicole, JONCGHALSA Chritsjan, KEHRIG-COTTENCON Chantal, LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'oj N°13), LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'oj N°24), LAFITTE Pascal (jusqu'à l'oj N°3), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'oj N°17), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Anton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSEURRE-DAVID Florence (jusqu'à l'oj N°23), LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'oj N°3), MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'oj N°17), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'oj N°3), MOUESCA Colette, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, PONS Yves (jusqu'à l'oj N°26), POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'oj N°27), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'oj N°3), SAN PEDRO Jean, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'oj N°23), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'oj N°26), VILLENEUVE Arnaud représenté par POURRILLOU Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANCHORDOQUY Jean-Michel, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, CARRICART Pierre, CASET Jean-Louis, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, DALLEMANE Michel, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DUHART Agnès, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMAITE Pierre, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIALLÉ Sylvie, HIRIART Michel, INCHAUPÉ Beñat, INCHAUPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, JOCOU Pascal, JOUGLEUX Bernadette, LAPEYRADE Roger, LASSEURRE Marie, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, MEYZENC Sylvie, MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, SANPONS Maryse, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur.

PROCURATIONS :

ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BEGUE Catherine à IDIART Michel, BEGUERIE Adrien à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'oj N°25), BERTHET André à Jacques VEUNAC, BISAUTA Martine à ETCHEBEST Michel (à compter de l'oj N°25), CLAVERIE Peio à VEUNAC Michel (jusqu'à l'oj N°26), DALLEMANE Michel à DAGORRET François, DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie, DE LARA Manuel à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, DE PAREDES Xavier à SERVAIS Florence (jusqu'à l'oj N°23), DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ERREÇARRET Ahicet à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'oj N°4), ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à ETCHEMENDY Jean (à compter de l'oj N°26), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette, ETCHEVERRY Maialen à BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'oj N°24), ETCHEVERRY Pello à IBARLOZA Inaki (à compter de l'oj N°4), GAMOY Roger à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'oj N°4), HACALA Germaine à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, HIRIART Michel à POULOU Guy, INCHAUPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, INCHAUPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (à compter de l'oj N°4), IRUMÉ Jacques à IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'oj N°4), JOCOU Pascal à BEHOTEGUY Maider, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian, LACASSAGNE Alain à CASTEL Sophie (à compter de l'oj N°14), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'oj N°25), LAFITTE Pascal à GALLOIS Françoise (à compter de l'oj N°4), LASSEURRE Marie à MOUESCA Colette, LASSEURRE-DAVID Florence à LATAILLADE Robert (à compter de l'oj N°24), LEIZAGOYEN Sylvie à GUILLEMOTONIA Pierre,

MEYZENC Sylvie à DURRUTY Sylvie, MILET BARBÉ Christian à ARCCUET Serge (jusqu'à l'OJ N°24), OCAFRAIN Michel à OCAFRAIN Gilbert, ORTIZ Laureen à HAYE Ghislaine, SAINT ESTEVEN Marc à MIALOCQ Marie-José (à compléter de l'OJ N°4), SANPOINS Maryse à BERARD Marc, SOROSTE Michel à ETCHEGARAY Jean-René, UGALDE Yves à MARTIN-DOLHAGARAY Christine, URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 85 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Président  
15 Trch. Elorbelea - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Secrétaire  
15 Avenue du Général Leclerc - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

OJ N°28 - STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT ET HABITAT.

PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.

COMMUNE DE BARDOS. REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD).

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 6 octobre 2015, le Conseil municipal de la commune de Bardos a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les modalités de concertation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme indique que « l'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant sa date de création ... ».

Le Conseil municipal de Bardos a délibéré le 7 mars 2017 en faveur de la poursuite de la révision du PLU par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Conseil communautaire a quant à lui délibéré le 8 avril 2017 pour poursuivre les procédures de documents d'urbanisme engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifié par la loi Urbanisme et Habitat, puis par la loi Grenelle II et plus récemment par ordonnance, constitue une étape importante dans le processus de révision du PLU.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque deux mois minimum avant l'arrêt du projet par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal de la commune de Bardos a débattu le 20 décembre 2016, sur le projet de PADD en se basant sur les objectifs se dégageant du diagnostic de la commune.

La suite des études a permis de fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi, le Conseil municipal de la commune de Bardos a débattu le 4 décembre 2018 sur le nouveau projet de PADD. Ce dernier fixe cinq grandes orientations :

- inscrire le PLU dans le projet de requalification et de structuration du bourg ;
- protéger le cadre de vie rural en assurant une vie économique et sociale dynamique grâce aux fonctions du bourg ;
- organiser un territoire préservant les fonctionnalités écologiques ;
- préserver ses ambiances boisées, ses atouts paysagers et architecturaux ;
- agir sur les cibles de durabilité.

Ce travail est aujourd'hui proposé au débat et son contenu est exposé dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexes.

Le PADD souhaite traduire la volonté communale de maintenir le caractère identitaire de la commune et de gérer son développement dans le temps.

Il a ainsi été retenu cinq grandes orientations comprenant plusieurs objectifs :

**ORIENTATION 1 : Incrire le PLU dans le projet de requalification et structuration du bourg**

- Objectif 1 : Définir un objectif démographique ;
- Objectif 2 : Conforter la centralité par des projets assurant sa structuration ;
- Objectif 3 : Promouvoir une centralité conviviale à travers des espaces publics de qualité ;
- Objectif 4 : Limiter le développement dans les quartiers en dehors de la centralité.

**ORIENTATION 2 : Protéger le cadre de vie rural en assurant une vie économique et sociale dynamique grâce aux fonctions du bourg**

- Objectif 1 : Promouvoir le territoire communal dans l'activité économique du bassin local ;
- Objectif 2 : Assurer le contexte d'une agriculture diversifiée et respecter leur intégrité.

**ORIENTATIONS 3 : Organiser un territoire préservant les fonctionnalités écologiques**

- Objectif 1 : Identifier les milieux naturels supports d'une forte biodiversité et respecter leur intégrité ;
- Objectif 2 : Formuler des enjeux de conservation contextualisés et réalistes et trouver leur application dans le PLU ;
- Objectif 3 : Décliner la trame verte et bleue sur le territoire communal et en assurer le respect dans le PLU ;
- Objectif 4 : Préserver la ressource en eau pour assurer la pérennité des milieux aquatiques et des zones humides.

**ORIENTATION 4 : Préserver ses ambiances boisées, ses atouts paysagers et architecturaux**

- Objectif 1 : Conserver les ambiances végétales formant la qualité des espaces urbains ;
- Objectif 2 : Préserver les sites majeurs ;
- Objectif 3 : Assurer l'intégration des nouvelles constructions.

**ORIENTATION 5 : Agir sur les cibles de durabilité**

- Objectif 1 : Limiter l'artificialisation et optimiser la consommation des espaces ;
- Objectif 2 : Cibler les espaces de densification et proposer des densités différencielles ;
- Objectif 3 : Prendre en compte les risques et nuisances ;
- Objectif 4 : Développer ou prévoir à terme des moyens de mobilité alternatifs ;
- Objectif 5 : Offrir les possibilités de sobriété énergétique et de développements des énergies renouvelables.

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;



Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bardos en date du 6 octobre 2015 prescrivant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bardos en date du 7 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat en Conseil municipal de la commune de Bardos portant sur les orientations du PADD en date du 4 décembre 2018 ;

Vu les orientations générales du PADD du PLU de Bardos annexé à la présente délibération ;

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Bardos en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

#### DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Jean-Marie MARTINO.



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 14 FEV. 2019

Publié le :

14 FEV. 2019

6

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egolza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedencia  
15 Avienguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72